

[Texte]

Mr. Le Pan: Now?

The Chairman: Yes.

Mr. Le Pan: How much of the total domestic assets?

The Chairman: Yes.

Mr. Le Pan: I will confirm the number tomorrow when I come back, but my recollection is that the total actual use now would be around about 10%.

The Chairman: Of the total?

Mr. Le Pan: Of the total, yes.

The Chairman: Does that include American?

Mr. Le Pan: No, excluding American. The American would have been about 4%.

Institutions always ask for, and can receive approval for, slightly more than they are actually using. So the actual usage would be a bit less. It would be around the 10% level. But I will confirm that number tomorrow.

Mr. Dorin: I am sorry. I do not understand the question. Is that shareholder ownership—

Mr. Le Pan: No.

Mr. Dorin: —of Canadian institutions? Are we talking about ownership of Canadian assets?

Mr. Le Pan: I thought the question was the share of foreign institutions of foreign banks and their subsidiaries in Canada of total domestic assets relative to the 12% limit.

Mr. Dorin: In other words, their share of business, in plain language.

Mr. Le Pan: Exactly, their share of business relative to the limitations in the law. The limitation is 12% for non-Americans. I think the non-American foreign banks are using 10%, roughly speaking. The Americans had about 4% at the time of the FTA. I do not think it has changed much since then.

The Chairman: [Inaudible—Editor]

Mr. Le Pan: I am not sure.

The Chairman: How do you categorize Midland Bank then? Is it treated as an American bank or as part of Hong Kong?

Mr. Le Pan: I do not think Midland was an American bank.

The Chairman: Was it not a U.S. bank that was owned by—

Mr. Le Pan: It was a U.K. institution, as I understand. That was Midland Bank Canada, as in Midland Bank U.K. Just like Lloyd's: Lloyd's Bank Canada was acquired by Hong Kong, so it is a shift within the non-American sector.

[Traduction]

M. Le Pan: A l'heure actuelle?

Le président: Oui.

M. Le Pan: Vous parlez de leur part par rapport à l'ensemble des avoirs canadiens?

Le président: Oui.

M. Le Pan: Je pourrais vous confirmer ce chiffre demain à mon retour, mais si ma mémoire est bonne, je crois qu'il s'élève à environ 10 p. 100.

Le président: Du total des avoirs?

M. Le Pan: Oui.

Le président: Est-ce que cela comprend les banques américaines?

M. Le Pan: Non. Les banques américaines détiennent à peu près 4 p. 100 des avoirs canadiens.

Les institutions financières demandent toujours, et reçoivent parfois, l'autorisation de détenir un pourcentage quelque peu plus élevé d'avoirs qu'elles utilisent réellement. Ainsi leur part réellement utilisée des avoirs est probablement un peu moins élevée. Je pense que c'est à peu près 10 p. 100, mais je pourrai vous confirmer ce chiffre demain.

M. Dorin: Excusez-moi, mais je n'ai pas bien compris la question. Est-ce qu'on parle de la participation des actionnaires. . .

M. Le Pan: Non.

M. Dorin: . . .aux institutions canadiennes? On parle bien de la propriété des avoirs canadiens?

M. Le Pan: J'avais cru comprendre qu'on me demandait quelle était la part du total des avoirs canadiens détenus par les banques étrangères ou leurs filiales au Canada par rapport à cette restriction de 12 p. 100.

M. Dorin: Autrement dit, leur part du marché.

M. Le Pan: Oui, exactement; leur part du marché par rapport aux restrictions prévues dans la loi. Les banques étrangères non américaines sont limitées à 12 p. 100. Je crois que ces banques-là détiennent actuellement environ 10 p. 100 des avoirs. Au moment de l'Accord de libre-échange, les Américains en détenaient à peu près 4 p. 100. A mon avis, cela n'a pas beaucoup changé depuis.

Le président: [Inaudible—Éditeur]

M. Le Pan: Mais je ne suis pas absolument sûr.

Le président: La *Midland Bank* serait dans quelle catégorie? Est-ce qu'on la considère comme une banque américaine ou une banque de Hong-Kong?

M. Le Pan: Je ne crois que la Banque Midland soit considérée comme une banque américaine.

Le président: Ne s'agissait-il pas d'une banque américaine dont le propriétaire était. . .

M. Le Pan: Si je comprends bien, il s'agissait d'une institution financière du Royaume Uni. Elle s'appelait la *Midland Bank Canada*, tout comme au Royaume Uni, elle s'appelait la *Midland Bank U.K.* C'est la même chose pour la Banque Lloyd's: la Banque Lloyd's Canada a été achetée par une société de Hong-Kong, et elle est donc dans la catégorie des institutions non américaines.